

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 47 (1918)

Heft: 5

Rubrik: L'assemblée annuelle de 1917 de la Société suisse des professeurs du corps enseignant secondaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Comme bien l'on devine, ces mesures provisoires ont été prises à cause de la cherté des matières premières et en particulier du papier. La guerre a une répercussion jusque dans le paisible ménage de notre organe. C'est elle qui est la grande coupable; elle seule est la cause des modifications régressives qui ont été adoptées et que les circonstances ont rendues nécessaires. Les lecteurs voudront bien les accueillir dans un esprit de résignation et de regret, qui ne les empêchera pas de continuer à faire bon accueil à l'organe de la Société, malgré les dehors plus modestes, sous lesquels il se présentera désormais à leurs bienveillants suffrages.

La Rédaction.

L'Assemblée annuelle de 1917 de la Société suisse des professeurs du corps enseignant secondaire

La réunion de 1917 de la Société suisse des professeurs du corps enseignant secondaire eut lieu à Baden les 6 et 7 octobre.

Le délégué du Collège ainsi que M. le professeur G. Michel prirent part, le premier jour, à la *réunion des professeurs de géographie*. M. le Dr Nussbaum, professeur à l'Ecole normale de Hofwil-Berne et privat-docent à l'Université de Berne, y présenta un travail intéressant à plusieurs points de vue sur *la nécessité d'un manuel suisse de géographie pour l'enseignement secondaire*. Il faut reconnaître qu'il n'existe pas actuellement de manuel de ce genre vraiment bien fait. Mais M. Nussbaum, passant immédiatement dans le domaine pratique, voulut présenter un projet de manuel qu'il se chargeait de rédiger lui-même, et qui souleva à juste titre la désapprobation quasi unanime de l'Assemblée. M. le professeur G. Michel, en particulier, fit remarquer très justement que l'imposition d'un manuel officiel contribuerait à briser chez nos géographes suisses l'esprit d'initiative. Laissons à l'initiative privée de nos géographes le soin de nous donner des manuels suisses et nos écoles pourront librement choisir le meilleur d'entre eux. Aussi l'Assemblée se borna-t-elle à voter une proposition souhaitant vivement l'apparition d'un manuel de géographie pour les écoles moyennes, qui prenne en considération les principes tendant à l'éducation nationale.

L'Assemblée générale du lendemain fut intéressante au plus haut point par les deux sujets qui y furent traités et discutés.

Le premier fut la question de *la formation universitaire des maîtres d'enseignement secondaire*. Nous fûmes satisfaits de voir que la conférence comme la longue discussion qui suivit, n'aboutirent pas à des exagérations très faciles dans ce domaine délicat. On se contenta d'appuyer une démarche à faire auprès des Universités pour que les séminaires d'Université permettent aux futurs maîtres secon-

daïres une préparation plus directe et plus pratique à leur enseignement, au lieu de se borner à l'étude trop spécialisée de questions scientifiques d'importance souvent très minime. On renvoya à plus mûr examen les questions de savoir jusqu'à quel point l'Université doit préparer les maîtres d'enseignement secondaire et dans quelle mesure les grades universitaires leur sont nécessaires.

Le second travail, qui s'occupa d'une question toujours importante de l'enseignement, *les devoirs à domicile*, fut traité d'une manière très judicieuse et très pondérée par M. Duchosal, Directeur de l'Ecole supérieure de jeunes filles de Genève. Voici les principales thèses qui résument la conférence et qui furent adoptées par l'assemblée :

1^o Dans l'état actuel des programmes et des études, les devoirs scolaires faits à domicile par les élèves forment un précieux complément du travail accompli en classe s'ils sont donnés par le maître à dose raisonnable. Ils perdent de leur valeur s'ils sont trop considérables.

2^o Il est bon que les maîtres d'une même classe se réunissent parfois pour examiner en commun quels devoirs ils exigent des élèves.

3^o Les devoirs à domicile doivent être donnés de telle sorte que l'élève n'ait pas à travailler le dimanche, et qu'il soit libre, en outre, au moins l'après-midi d'un jour de la semaine.

4^o Il est désirable que les exigences des études ne soient pas telles qu'elles empêchent l'adolescent de bénéficier de l'heureuse influence de la vie de famille.

5^o Le surmenage, lorsqu'il existe, provient plus souvent des méthodes de certains maîtres, de leurs prétentions excessives, d'enseignements extra-scolaires trop lourds ajoutés par les parents, d'un amour-propre exagéré des élèves, que des exigences mêmes des programmes.

Dans la discussion très intéressante qui suivit, les délégués du Collège appuyèrent vivement un de nos confrères catholiques, M. Delaloye, directeur du Collège de Sion, pour rejeter l'idée ultra-moderne d'un professeur de Genève, qui préconisait l'abolition totale des devoirs à domicile et en particulier des devoirs écrits.

Et. ROSSEL, *préf.*



Les instituteurs catholiques et la leçon de catéchisme

Pour le catholique, l'éducation religieuse dans la famille et à l'école est une exigence vitale. La neutralité scolaire a été condamnée vigoureusement par Léon XIII (*Guide*, §§ 24-26). L'instituteur ne peut donc demeurer indifférent, inactif, dans le perfectionnement religieux de l'enfant. Sans doute, le prêtre, de par son caractère et sa mission, en est le principal agent. Mais à côté de lui, avant lui, le devoir